



SYMTOMA
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS
Exercice 2013

Mai 2014

...en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000

A - INDICATEURS TECHNIQUES :

I. Territoire desservi

Le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées « Aigoual-Cévennes-Vidourle », ci-après dénommé SYMTOMA Aigoual-Cévennes-Vidourle a été créé le 28 janvier 1999.

En 2013, sa population était de 45 316 habitants (population totale INSEE 2010 en vigueur au 01/01/2013) répartis dans 77 communes.

Au 31 décembre 2013, il regroupait les EPCI suivants :

- Communauté de communes Causses-Aigoual-Cévennes (16 communes – 5 745 habitants) ;
- Communauté de communes du Pays Viganais (22 communes – 10 522 habitants) ;
- Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (13 communes – 12 915 habitants) ;
- Communauté de communes du Piémont Cévenol (*Partie SYMTOMA* : 26 communes – 16 134 habitants) ;

II. Compétences exercées

En 2013, le SYMTOMA a assuré à partir des déchèteries et stations de transit présentes sur sa zone, le transport et le traitement :

- des ordures ménagères résiduelles (non valorisables) ;
- des produits ménagers recyclables (verre, papiers-journaux-magazines, emballages, organiques) ;
- des déchets encombrants ;
- des cartons et du polystyrène expansé ;
- des ferrailles ;
- des déchets végétaux et du bois (mobilier, palettes, cagettes,...) ;
- des déchets inertes (gravats) et des déchets de plâtre et d'amiante lié ;
- des déchets dangereux des ménages (toxiques), y compris les DASRI (piquants) ;
- des huiles minérales et végétales, y compris les bidons vides associés ;
- des piles, des accumulateurs portatifs et des batteries ;
- des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), y compris les ampoules et tubes d'éclairage ;
- des textiles (vêtements, maroquinerie, chaussures) et des dosettes « café » ;

III. Données quantitatives (tous les ratios sont calculés sur la base de la population INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée – soit: 45 316 en 2013, 45 540 hab en 2012, 44 897 hab en 2011, 44 462 hab en 2010) :

	Quantités traitées	Ratio 2013	Prestataires de traitement	Rappel 2012	Rappel 2011	Rappel 2010
Ordures ménagères résiduelles	12 176,48 t	268,70 kg/hab	- SITOM Sud Gard (du 01/01 au 31/03) - Groupement CCA/SITA Sud (du 01/04 au 31/12)	273,81 kg/hab	277,85 kg/hab.	279,28 kg/hab.
Déchets encombrants en mélange	3 231,11 t	71,30 kg/hab	PAPREC Cévennes Vidourle	76,86 kg/hab	75,25 kg/hab.	77,22 kg/hab.
Verre, papiers, emballages recyclables	2 086,02 t (p/emb) 1 644,61 t (verre)	82,32 kg/hab (46,03 kg/hab - p/emb 36,29 kg/hab- verre)	- PAPREC Cévennes Vidourle (sacs jaunes → Liouc) - société VDL (verre → Vergèze)	83,57 kg/hab	83,56 kg/hab.	83,26 kg/hab.
Cartons	579,69 t	12,79 kg/hab	SYMTOMA	13,64 kg/hab	13,37 kg/hab.	14,22 kg/hab.
Ferrailles	980,88 t	21,65 kg/hab	CCA	21,00 kg/hab	22,64 kg/hab.	22,43 kg/hab.
Gravats	13 931,75 t	307,44 kg/hab	- SYMTOMA (Lanuéjols, Lasalle, St Laurent-Le-Minier) - Cévennes Déchets (Alès)	296,85 kg/hab	306,41 kg/hab.	273,78 kg/hab.
Déchets végétaux	4 406,36 t	97,24 kg/hab	- société Le Merdanson (Moulès-et-B.) - société Terrasol (Gailhan) - SYMTOMA (sites de St Sauveur-C et St Julien de la N.)	94,29 kg/hab	103,32 kg/hab.	100,27 kg/hab.
Bois	2 160,54 t	47,68 kg/hab	PAPREC Cévennes Vidourle	47,26 kg/hab	57,97 kg/hab.	42,84 kg/hab.
Plâtre	46,32 t		LAFARGES (Cavaillon)	1,93 kg/hab	1,21 kg/hab.	-

Déchets Dangereux des Ménages + huiles de vidange avec leurs bidons souillés	118,94 t	2,62 kg/hab	Société Spur-Environnement (Rognac)	2,28 kg/hab	2,41 kg/hab.	2,07 kg/hab.
Polystyrène Expandé	13,26 t	0,29 kg/hab	SYMOMA	0,53 kg/hab	0,59 kg/hab.	0,16 kg/hab.
Batteries	3,77 t	0,08 kg/hab	Société Aubord-Recyclage (Aubord)	0,00 kg/hab	0,00 kg/hab.	0,00 kg/hab.
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	435,40 t	9,61 kg/hab	Eco-organisme Eco-Systèmes (Paris)	9,97 kg/hab	8,95 kg/hab.	9,48 kg/hab.
Amiante lié	3,78 t	0,08 kg/hab	Sociétés ATO (Sommières)	0,12 kg/hab	0,29 kg/hab.	0,46 kg/hab.
Ampoules et tubes d'éclairage	1,19 t	0,03 kg/hab	Eco-organisme Recylum (Paris)	0,03 kg/hab	0,02 kg/hab.	0,01 kg/hab.
Textiles	107,36 t	2,37 kg/hab	Entreprise d'insertion Le Relais (Avignon)	1,58 kg/hab	1,39 kg/hab.	1,55 kg/hab.
Piles et accumulateurs électriques	5,75 t	0,13 kg/hab	Eco-organisme Corepile (Paris)	0,12 kg/hab	0,08 kg/hab.	0,11 kg/hab.
Sous total hors bois, gravats et déchets végétaux	21 434,56 t	473,00 kg/hab		485,00 kg/hab	487,62 kg/hab.	490,26 kg/hab.
TOTAL	41 933,21 t	925,35 kg/hab		923,40 kg/hab	955,32 kg/hab.	907,15 kg/hab.

IV. Autres compétences exercées

Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) : le SYMTOMA assure en régie l'exploitation des sites de Lanuéjols et St Laurent-Le-Minier/Montdardier.

Interventions/Animations tous publics, en milieu scolaire ou assimilées :

- janvier, février, mars, septembre et octobre : sensibilisation de 259 enfants sur le tri, la réduction des déchets et le compostage dans les écoles primaires de Molières-Cavaillac, de Brissac, de Ganges (La Présentation, La Marianne), de Sauve (école Florian), de Mandagout, la CLISS de l'école de Ganges (La Marianne), les écoles maternelles du Vigan et de Ganges (Olympe de Gouges), et dans les accueil de loisirs sans hébergement de St Julien de la Nef et de Brissac ;
- mars, juin, juillet, octobre et décembre : sensibilisation de 54 employés sur le tri, la réduction des déchets et le compostage de la Clinique de Ganges, de la Fédération Départementale des CIVAM du Gard, de l'école maternelle du Vigan, de la maison de retraite de Valleraugue, de l'hôpital du Vigan et de la cité scolaire du Vigan ;
- juillet : participation à l'organisation d'une journée de nettoyage de la nature sur les pistes de ski de Prat Peyrot et sensibilisation de 50 enfants ;
- janvier à décembre : 5 282 foyers soit près de 30 % de la population sensibilisés en porte à porte depuis le 2e semestre 2012, dont 3193 foyers en 2013 ;
- 262 personnes sensibilisées sur les marchés locaux ;
- juin : 68 personnes sensibilisées lors de la « Tournée des DEEEglingués » organisée en partenariat avec l'éco-organisme ECO-SYSTEMES ;
- novembre : participation de 49 enfants à l'opération « Dessinons la réduction des déchets » à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, organisée par l'ADEME pour la France.

Compostage individuel : lancée en 2004 et renouvelée chaque année, l'installation de composteurs individuels dans les foyers volontaires s'est poursuivie en 2013 avec 115 foyers supplémentaires équipés. Cela porte à 3 322 foyers couverts depuis 2004 par les composteurs du SYMTOMA, soit 18, 33 % des foyers du syndicat mixte (base de calcul : *1 foyer = 2,5 habitants*).

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : cette filière, initiée par le syndicat mixte en septembre 2007, a permis de récupérer en 2013, 90 cartons de 23 litres renfermant les boîtes d'aiguilles de seringues usagées auprès de 9

pharmacies volontaires du territoire (sur 17 pharmacies en activité sur le périmètre). Chaque boîte est distribuée par l'officine au patient concerné par l'automédication par injection, en fonction de ses besoins. Une fois remplie, la boîte est rapportée au pharmacien et regroupée par cartons de 30 unités (carton de 23 litres) qui sont enlevés lors d'une tournée trimestrielle pré-établie. Le traitement de ces déchets est assuré par la société spécialisée ATO de Sommières qui assure également la collecte et le renouvellement des cartons auprès des pharmacies. Le mode de destruction est l'incinération sur le site de la société Evolia à Nîmes.

Attention : depuis le 17 septembre 2013, le nouvel éco-organisme DASTRI a pris le relais de l'initiative du SYMTOMA et collecte désormais directement les cartons de boîtes à aiguilles auprès des pharmacies volontaires sans aucune contrepartie financière demandée au syndicat mixte.

Capsules « café » : opération récente puisque démarrée en janvier 2011, la récupération des « dosettes individuelles à café » a connu une évolution constante depuis sa mise en place. En 2011, les 9 déchèteries du territoire avaient permis de collecter 210 kg de capsules (= alu + marc) au travers des bacs roulant sécurisés de 240 litres, fournis gratuitement par la société *Collectors* de Mornant (69). En 2012, c'est 991 kg de capsules qui ont été récupérés de cette manière ; et en 2013, le niveau de la collecte s'est élevé à 1,998 t !

Cartouches d'encre : chaque déchèterie est équipée de cartons de récupération des cartouches d'encre (utilisées dans les imprimantes « familiales »). En mai 2013, l'entreprise alésienne *Ecologik Buro*, chargée de cette collecte, a cessé toute activité. Le SYMTOMA s'est alors tourné vers l'entreprise rhônalpine *Collectors* pour assurer la continuité de cette prestation étant donné qu'elle connaît parfaitement la localisation des déchèteries pour y collecter déjà les capsules « café ». La collecte 2013 a atteint 338 kg (568 kg en 2012).

V. Quelques précisions

Les gravats et la ferraille : le poids annoncé est une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (gravats : 0,83 t/m³ ; ferraille : 0,12 t/m³).

Les déchets végétaux de déchèteries : là encore, le poids annoncé est en grande partie issu d'une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (0,19 t/m³). Tous les déchets végétaux ont subi un broyage avant d'être compostés.

Trois sites de compostage ont été sollicités :

- la plate-forme « publique » de St Sauveur-Camprieu où est intervenue la société CCA pour le broyage et le criblage à la demande du SYMTOMA,
- les sites privés de compostage des sociétés Terrasol (à Gailhan) et Le Merdanson (à Moulès-et-Baucels) pour les végétaux récupérés sur les déchèteries de St Hippolyte (Terrasol), Sauve (Terrasol), Liouc (Terrasol) et Ganges (Le Merdanson). Le SYMTOMA a utilisé également les services d'agriculteurs de St Julien de la Nef et Lasalle pour traiter localement par compostage les déchets végétaux récupérés sur les déchèteries respectives de Molières-Cavaillac et Lasalle.

Le bois de déchèteries : le traitement a été assuré par la société PAPREC Cévennes-Vidourle dans le cadre de la DSP en cours. Compte tenu des différentes variétés de bois récupérés en mélange (nobles, résineux, peints, bruts, vernis, traités,...), le principal débouché de ce produit est la fabrication de plaquettes pour l'exportation (panneaux d'agglomérés ou combustible).

Le plâtre : l'expérience de tri des déchets de plâtre ou contenant en majorité du plâtre lancée en 2011 sur les déchèteries de St André de Valborgne et de Liouc s'est poursuivie en 2013, en attendant l'essor d'une filière locale plus structurée à laquelle travaille actuellement l'Ademe Languedoc-Roussillon. Pour l'heure, l'équipe technique a continué d'utiliser une machine de séparation du PSE lié aux plaques de plâtre.

VI. Inventaire du matériel de tri et de collectes sélectives

Au 31 décembre 2013, le SYMTOMA disposait de :

- 178 **colonnes à « verre »** de marque Villiger, de **4 m³** (54 sur le Pays vignais, 52 sur Piémont Cévenol, 32 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 40 sur les Cévennes gangeoises et suménoises)
- 123 **colonnes à « verre »** de marque Villiger, de **5 m³** (25 sur le Pays vignais, 37 sur Piémont Cévenol, 33 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 28 sur les Cévennes gangeoises et suménoises)
- 7 **colonnes à « verre »** de marque Villiger, de **2,5 m³** (1 sur le Pays vignais, 6 sur Piémont Cévenol)
- 46 **colonnes à « papiers »** de marque Villiger, de **4 m³** (en stock et en déchèteries pour les papiers de bureaux)
- 84 **colonnes à « verre » toutes marques** (34 sur le Pays vignais, 33 sur Piémont Cévenol, 9 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 8 sur les Cévennes gangeoises et suménoises)
- 59 **points de Proximité**, composés d'un abri métallique et de 3 cuves en plastique de **660 litres** chacun pour recevoir le verre et les emballages/papiers (33 sur l'Aigoual, 26 sur Piémont Cévenol)
- 1 097 **bacs de collecte sélective** en plastique de **660 litres** (357 sur le Pays vignais, 369 sur Piémont Cévenol, 232 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 139 sur les Cévennes gangeoises et suménoises)
- 35 **bacs de collecte sélective** en plastique de **240 litres** sur le Pays vignais

(Colonnes à « verre », points de proximité et bacs de collecte sélective sont mis à disposition auprès des communautés de communes adhérentes, sous convention individuelle)

- 9 **armoires** pour les **déchets dangereux des ménages**, placées dans les déchèteries
- 21 **bennes (9 m³)** pour la récupération en apport volontaire des cartons (12 unités), du polystyrène (6 unités) et des gros bidons en plastique (3 unités) et 1 **bennette** en aluminium pour des transports divers
- 34 **bennes de 30 m³** et 13 **bennes de 12 m³** pour le transport de déchets divers depuis les quais de transit ou les déchèteries
- 3 **conteneurs de type « maritime »** pour le stockage en déchèteries des DEEE (sur Molières-Cavaillac, Ganges, Liouc)
- 1 **presse à balles** pour le carton et 1 **presse à polystyrène expansé**
- 1 **groupe de lavage** autonome
- 2 **véhicules petits porteurs** pour le déplacement des bennes (Iveco et Mercedes < 3,5 t de ptac)
- 1 **véhicule léger utilitaire** (Ford « Transit ») et 2 **véhicules légers** en *Location Longue Durée* (Peugeot « 308 » et « 207 »)

B - INDICATEURS FINANCIERS (COUTS EXTERNES) :

(Tous les ratios sont calculés sur la base de la population totale INSEE au 1er janvier de l'année considérée soit 45 316 hab)

[*Bilan négatif (-) = dépenses pour le SYMTOMA / *Bilan positif (+) = recettes pour le SYMTOMA]

I. les déchets résiduels

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2012	Rappel bilan* 2012
Ordures ménagères résiduelles	12 176,48 t	327 383 €	1 117 212 €	0 €	- 31,89 €/hab.	- 118,64 €/tonne	- 34,83 €/hab.	- 127,41 €/tonne
Déchets encombrants en mélange	3 231,11 t	123 958 €	318 857 €	0 €	- 9,77 €/hab.	- 137,05 €/tonne	- 11,06 €/hab.	- 143,94 €/tonne
TOTAL	15 407,59 t	451 341 €	1 436 069 €	0 €	- 41,65 €/hab.	- 122,50 €/tonne	- 45,90 €/hab.	- 131,04 €/tonne

II. les verres, papiers, emballages recyclables

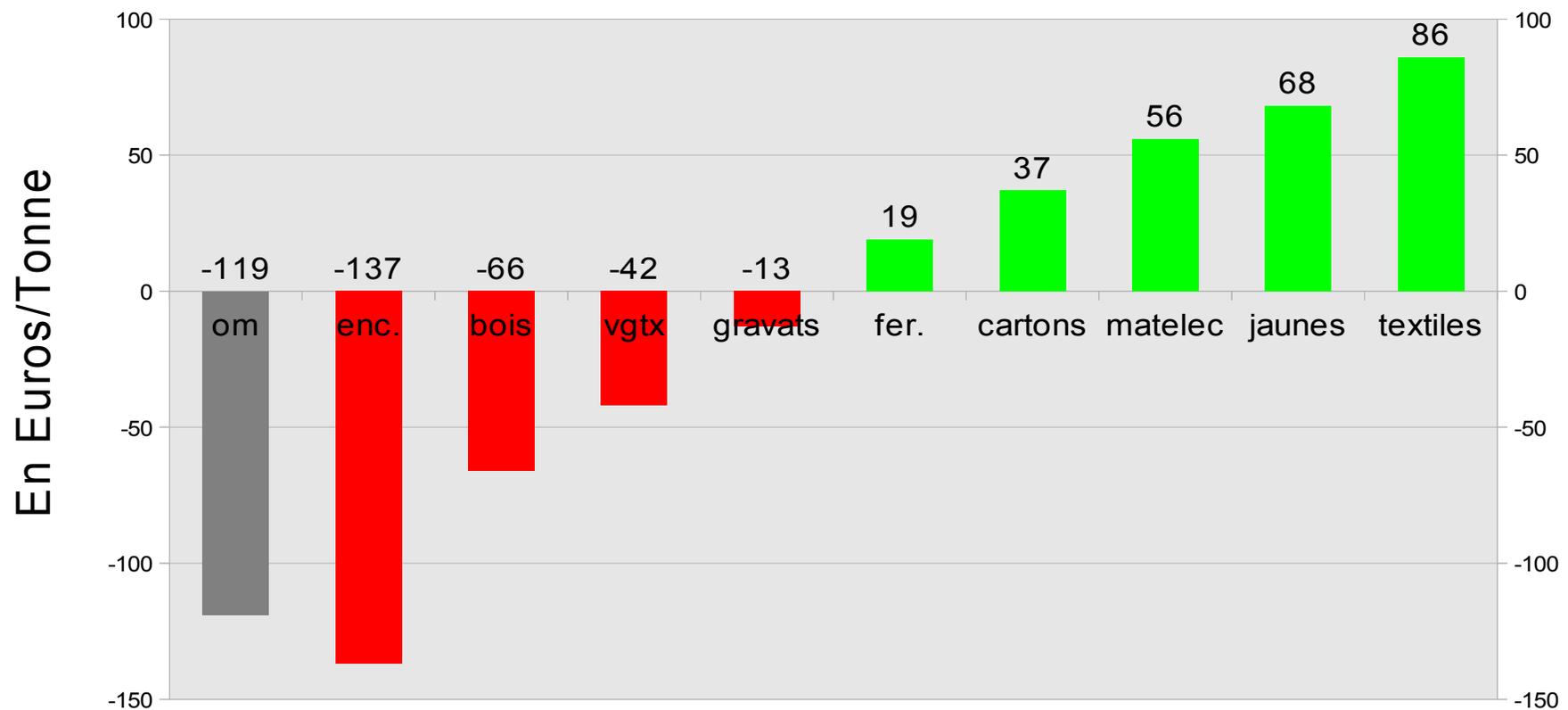
	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2012	Rappel bilan* 2012
Verre / papiers / emballages	3 730,63 t	117 824 €	467 864 €	840 845 €	+ 5,63 €/hab.	+ 68,40 €/tonne	+ 5,01 €/hab.	+ 59,90 €/tonne

III. les autres types de déchets

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2010	Rappel bilan* 2010
Cartons	579,69 t	36 081 €	0 €	57 594 €	+ 0,47 €/hab.	+ 37,11 €/tonne	+ 0,37 €/hab.	+ 27,15 €/tonne
Ferraille	980,88 t	49 341 €	0 €	68 119 €	+ 0,41 €/hab.	+ 19,14 €/tonne	+ 0,60 €/hab.	+ 28,64 €/tonne
Gravats	13 931,75 t	170 504 €	8 095 €	0 €	- 3,94 €/hab.	- 12,82 €/tonne	- 3,58 €/hab.	- 12,07 €/tonne
Déchets végétaux	4 406,36 t	76 112 €	110 761 €	0 €	- 4,12 €/hab.	- 42,41 €/tonne	- 3,95 €/hab.	- 41,84 €/tonne
Bois	2 160,54 t	85 322 €	57 152 €	0 €	- 3,14 €/hab.	- 65,94 €/tonne	- 4,90 €/hab.	- 103,68 €/tonne
Plâtre	46,32 t	1 733 €	289 €	0 €	- 0,04 €/hab.	- 43,65 €/tonne	- 0,12 €/hab.	- 64,65 €/tonne
D.D.M. (toxiques) + huiles et bidons	118,94 t	0 €	76 474 €	0 €	- 1,69 €/hab.	- 642,96 €/tonne	- 1,28 €/hab.	- 561,86 €/tonne
Polystyrène Expansé	13,26 t	0 €	0 €	5 454 €	+ 0,12 €/hab.	+ 411,31 €/tonne	+ 0,18 €/hab.	+ 331,50 €/tonne
Batteries	3,77 t	0 €	0 €	1 202 €	+ 0,03 €/hab.	+ 318,83 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
DEEE	435,40 t	0 €	0 €	24 593 €	+ 0,54 €/hab.	+ 56,48 €/tonne	+ 0,58 €/hab.	+ 58,67 €/tonne
Amiante lié	3,78 t	458 €	768 €	0 €	- 0,03 €/hab.	- 324,34 €/tonne	- 0,12 €/hab.	- 971,96 €/tonne

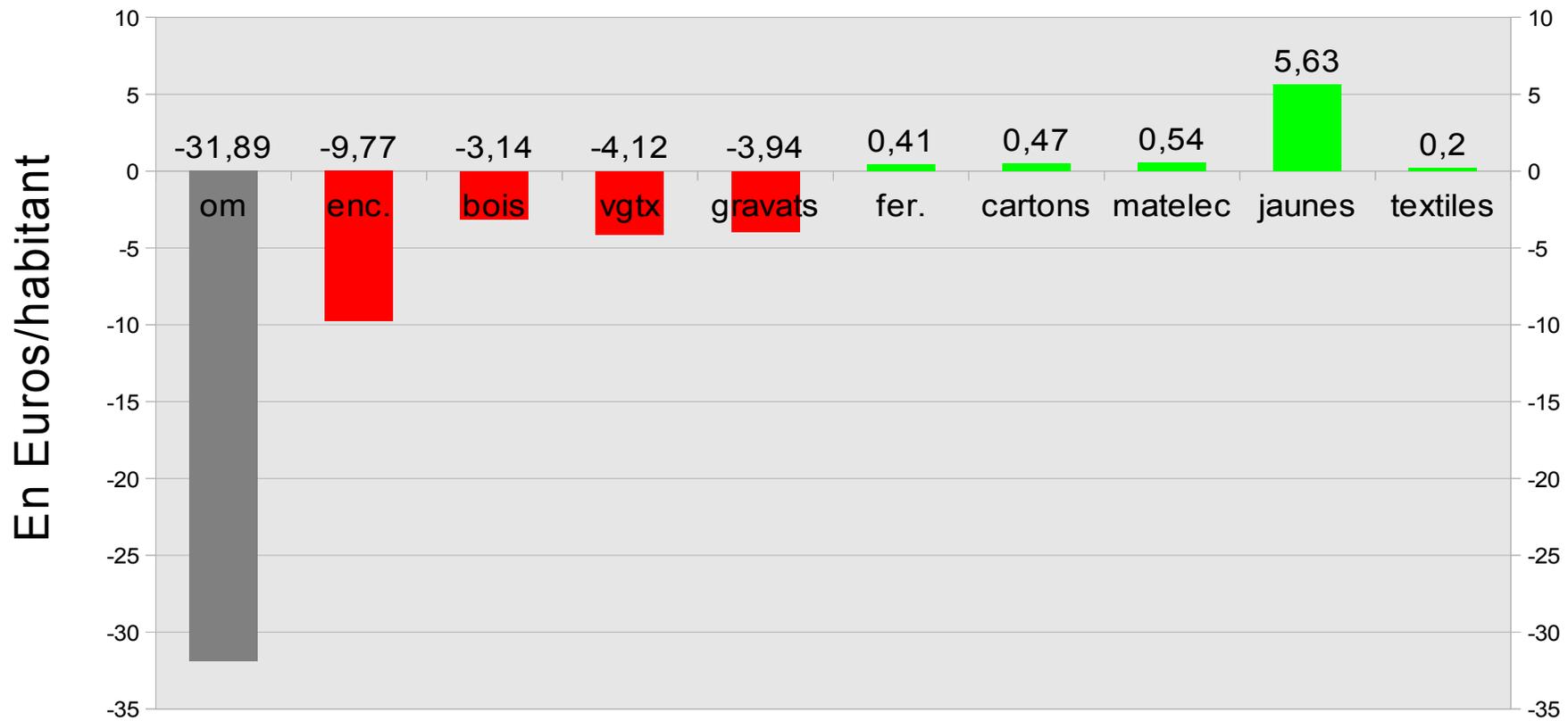
Ampoules et tubes d'éclairage	1,19 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
Textile	107,36 t	0 €	0 €	9 281 €	+ 0,20 €/hab.	+ 86,45 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
Piles et accumulateurs	5,75 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
TOTAL	22 794,99 t	419 551 €	253 539 €	166 243 €	-11,18 €/habitant	- 22,24 €/tonne	-12,22 €/habitant	- 24,96 €/tonne

Le bilan financier par produit : **€/tonne** (*extrait du rapport annuel 2013 du SYMTOMA*)



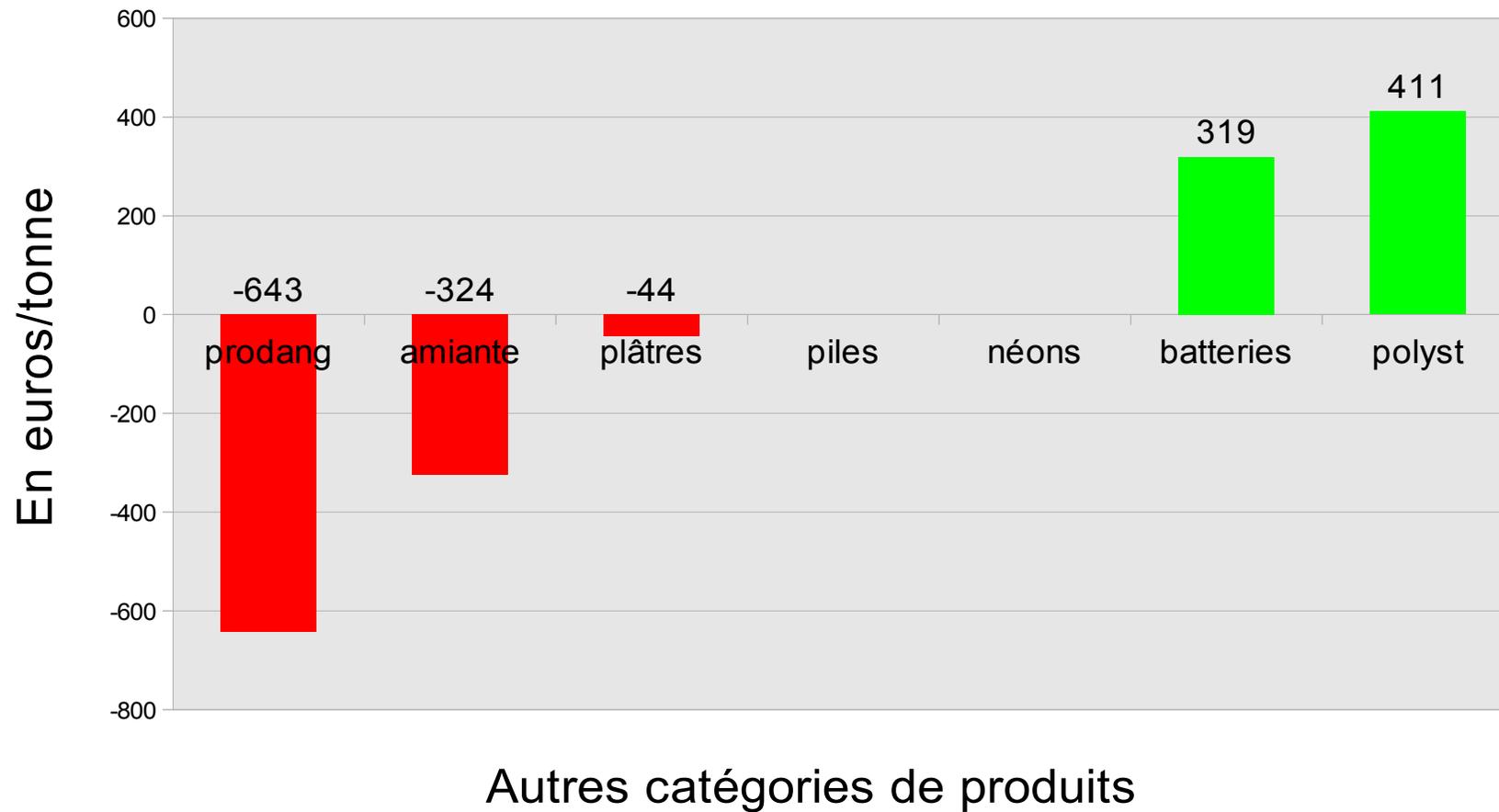
Les principales catégories de produits

Le bilan financier par produit : **€/habitant** (*extrait du rapport annuel 2013 du SYMTOMA*)



Les principales catégories de produits

Le bilan financier par produit : **€/tonne** (*extrait du rapport annuel 2013 du SYMTOMA*)



Le bilan financier par produit : **€/habitant** (*extrait du rapport annuel 2013 du SYMTOMA*)



IV. L'importance du BON geste

L'exemple du carton :



L'exemple des végétaux :



Coût = 119 €/tonne
+ coût coll. cdc



Coût = 42 €/tonne
(pas de coût de coll.)



Aucun coût
(achat du broyeur par
le particulier et valo in situ...)

L'exemple du matériel électrique ou électronique :



Coût = 119 €/tonne
+ coût coll. cdc



Recette = 56 €/tonne
(pas de coût de coll.)

Ecart : 175 €/t !!!
(+ coûts coll. à rajouter...)

L'exemple des Textiles Linges Chaussures et maroquinerie :



(Y compris :

+

+

)



Coût = 119 €/tonne
+ coût coll. cdc



Recette = 86 €/tonne
(pas de coût de coll.)



V. Quelques repères

Effectifs (le personnel au 31 décembre 2013) :

- 6 agents titulaires de la fonction publique territoriale (dont 1 agent en congés parental)
- 2 agents contractuels (« programme local de prévention » + remplacement congés parental)
- 5 agents contractuels de type CUI/CAE/Emploi d'avenir (filiales internes « polystyrène » et « carton » + « programme local de prévention »)

Compte Administratif 2013 :

Dépenses de fonctionnement 2013 : **3 892 745 €** (*4 148 340 € en 2012*)

Dont **351 180 €** de charges de personnel soit **9,0 %** (*8,1 % en 2012*)

Dépenses d'investissements 2013 : **648 779 €** (*425 427 € en 2012*)

Participation des EPCI adhérents (sur la base de la population INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée) :

La participation globale demandée en 2013 aux EPCI adhérents a été de 2 745 991 € (soit **60,60 €/hab**).

En 2012, cette participation globale était de 2 718 803 € (soit *59,70 €/hab* en tenant compte de l'évolution du nombre d'habitants d'une année à l'autre).

Divers : les locaux administratifs sont loués auprès de la mairie de St Hippolyte du Fort, en centre-ville, place des Enfants de Troupe.

Depuis juillet 2004, le syndicat mixte est propriétaire d'un local technique de 300 m² (sur une parcelle totale de 2 018 m²), sur la zone artisanale du Tapis Vert à St Hippolyte du Fort. Y sont entreposés, les véhicules et le matériel lié aux filiales internes « cartons » et « polystyrène », les bennes de roulement pour l'évacuation des déchets en sortie de déchèteries (gros bidons plastiques, polystyrène et cartons), et le matériel en transit avant distribution dans les EPCI adhérents (composteurs individuels, sacs de collecte sélective, etc.).

V. Coups de projecteur

La filière « pneus » :

Depuis plusieurs années, le SYMTOMA et l'éco-organisme ALIAPUR se sont accordés pour la reprise gratuite des pneus usagés VL ou deux-roues, en déchèteries sous réserve de leur propreté et d'un stockage à l'abri des intempéries.

Ainsi, en 2013, c'est 5 946 « enveloppes » qui ont été collectées à travers le réseau de déchèteries du syndicat mixte. Ce qui représente un poids annuel de 45 tonnes.

La quasi totalité des pneus est valorisée en sous-couche routière, en revêtement routier, en sol amortissant, en substitut de combustible pour les cimenteries ou en éléments de terrassement. Une petite partie est transformée en roues de poubelles ou de chariots de supermarchés.

La filière interne « polystyrène » :

- volume *entrant* : 1 897 m³ (2 404 m³ en 2012) soit l'équivalent de **63 bennes de déchèteries** (80 en 2012)

- densité entrante : 6,2 kg/m³ (6,2 kg/m³)

- volume *sortant* : 54 m³ soit l'équivalent de **2 bennes de déchèterie**, pour un poids de 13,26 tonnes (24,16 t en 2012)

- densité sortante : 245,56 kg/m³ (203,03 kg/m³ en 2012)

La valorisation principale est la fabrication de panneaux isolants pour le bâtiment (usine espagnole).

La filière « DEEE » :

- nombre d'appareils électriques ou électroniques collectés : 48 610 unités (62 503 en 2012) pour un poids total de 435,40 tonnes (454,10 en 2012)

- performance : **9,9 kg/hab.** (*Gard : 5,5 kg/hab ; Région LR : 4,7 kg/hab ; France : 4,9 kg/hab*)

[D'après la société agréée Écosystèmes, les quantités collectées par le SYMTOMA en 2013 ont permis d'éviter l'émission de 259 tonnes de gaz carbonique (272 en 2012) et d'économiser 549 barils de pétrole brut (589 en 2012)...]

Le SYMTOMA est adhérent de l'association nationale AMORCE, regroupant collectivités et professionnels autour de la question des déchets ménagers et des énergies

Établi à St Hippolyte du Fort, le 17 juillet 2014